

L'accueil des personnes handicapées ou en difficulté

Les adultes handicapés qui sont aptes à travailler sont accueillis par les Établissements et Services d'aides par le travail (ex CAT) qui leur proposent des conditions de travail aménagées, en atelier protégé ou en milieu ordinaire. Des foyers d'hébergement les accueillent en fin de journée et en fin de semaine.

Les foyers de vie accueillent des adultes handicapés aptes à certaines activités qui n'ont pas ou plus accès au travail. Les personnes atteintes d'un handicap qui les rend inaptes à toute activité professionnelle sont accueillies, selon la gravité de leur état, en foyers d'accueil médicalisé ou en maison d'accueil spécialisé.

La répartition des établissements pour adultes handicapés ou en difficulté se fait en faveur du Nord et du Sud. Les structures à destination des adultes sont situées dans une large partie Nord, de Saint-Paul à Saint-Benoît, ainsi qu'autour de Saint-Pierre / Le Tampon.

Dans le Nord et le Sud, on retrouve aussi bien des structures pour adultes handicapés que des structures pour adultes en difficulté. Cette exhaustivité ne se retrouve pas dans l'Est et l'Ouest, où les structures pour adultes en difficulté sont inexistantes.

A l'intérieur des microrégions Nord et Sud la répartition se fait exclusivement dans quatre communes : Saint-Denis et Sainte-Marie pour le Nord, et Saint-Pierre et le Tampon pour le Sud. Dans l'Ouest, ce sont les communes du Port et de Saint-Paul qui regroupent ces structures. Dans l'Est, seuls Saint-André, Saint-Benoît et la Plaine des Palmistes comptent des établissements pour adultes handicapés et adultes en difficulté.

Les faibles taux d'équipements posent le problème du manque de structure auquel doit faire face La Réunion. Même si les taux d'équipement de la France métropolitaine sont faibles,

ceux de La Réunion restent toujours nettement en deçà. Un plan de rattrapage du secteur médico-social en direction des personnes handicapées a été élaboré pour la période 2006 à 2009. Le plan de rattrapage vise l'égalité de niveau d'équipement entre La Réunion et la France métropolitaine. Il permet la création de nouvelles structures, déjà effectives pour certaines, en visant un rééquilibrage de l'offre et une amélioration du taux d'équipement. Il s'est fixé deux objectifs majeurs : d'une part parvenir à financer les projets déjà autorisés, et d'autre part améliorer et diversifier la qualité de la prise en charge.

Accueil des adultes handicapés

(Lits ou places installés pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans au 1/1/2005)

Réunion Métropole

Maison d'accueil spécialisée	0,2	0,5
Foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé	0,8	1,5
Entreprise et service d'aide pour le travail (ESAT ex-CAT)	1,5	3,1
Entreprise adaptée (ex-atelier protégé)	0,0	0,5
Centre d'hébergement et réadaptation sociale	0,2	0,9

Source : *Statiss, DRASS*

Les établissements pour les enfants handicapés

La prise en charge des jeunes handicapés se fait en établissements ou en service ambulatoire (SESSAD). La plupart des enfants pris en charge dorment chez leurs parents, une petite minorité seulement vit en internat. La scolarisa-

tion se fait à temps plein dans les classes de l'éducation nationale pour les deux tiers des enfants pris en charge. Les autres apprennent des notions simples de communication, d'hygiène et de sécurité.

On note une forte disparité entre les microrégions : le Nord et le Sud comptabilisant presque à eux seuls la totalité des établissements, l'Est et le sud sauvage étant très faiblement dotés. La répartition à l'intérieur des territoires est nettement plus homogène dans le Nord et le Sud. Ainsi, dans le Nord, chaque commune est pourvue d'au moins un établissement d'hébergement et au moins un service à domicile. Dans le Sud, seul Cilaos n'est pas équipé de tels établissements et services.

L'Ouest, quant à lui, comptabilise tous ses établissements et services dans la commune de Saint Paul. À l'Est, seules les communes de Saint-André et de Saint-Benoît sont dotées d'établissements et services pour enfants handicapés.

A noter également une forte concentration de services à domicile ou ambulatoire dans le Nord de l'île, notamment à Saint Denis.

La comparaison des taux d'équipement globaux pour 1 000 jeunes âgés de moins de 20 ans entre La Réunion et la métropole montre encore le retard de La Réunion en termes de capacité d'accueil (8,8 en métropole contre 5,8 à La Réunion).

Les établissements pour la protection de l'enfance et de la jeunesse

Les établissements d'aide sociale à l'enfance comprennent presque tous une structure d'hébergement, un plus petit nombre ont une

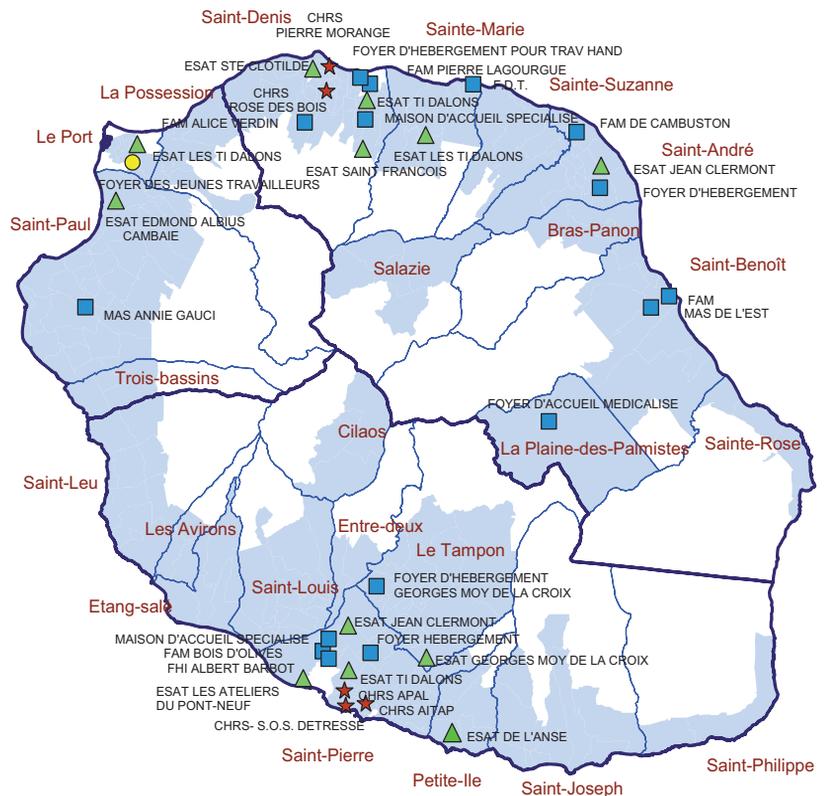
action uniquement éducative, en milieu ouvert ou auprès des tribunaux. Le Nord est mieux pourvu en termes d'établissements à action éducative comparativement au Sud et l'Est qui en manquent totalement.

La répartition des établissements pour la protection de l'enfance et de la jeunesse est relativement dispersée même si le Nord et le Sud dominant nettement. Notons une absence totale de structure d'accueil dans les communes des Hauts, de Sainte-Rose à Saint-Joseph, ainsi que dans les communes de Trois-Bassins, les Avirons et l'Entre-Deux.

De plus, on observe une différence de répartition au sein de chaque microrégion : d'un côté le Nord et le Sud, qui regroupent tous leurs établissements sur une ou deux communes (Saint-Denis pour le Nord, et Saint-Pierre et le Tampon pour le Sud), et d'un autre côté l'Est et l'Ouest où la répartition est plus homogène.

Le manque de structures et de places offertes se pose de façon aiguë à La Réunion, avec un taux d'équipement global deux fois inférieur à celui de la France métropolitaine : 2,1 places installées contre 4,5 en métropole.

Les établissements pour adultes handicapés et adultes en difficulté au 01/01/2005



Etablissements pour adultes handicapés
et adultes en difficulté

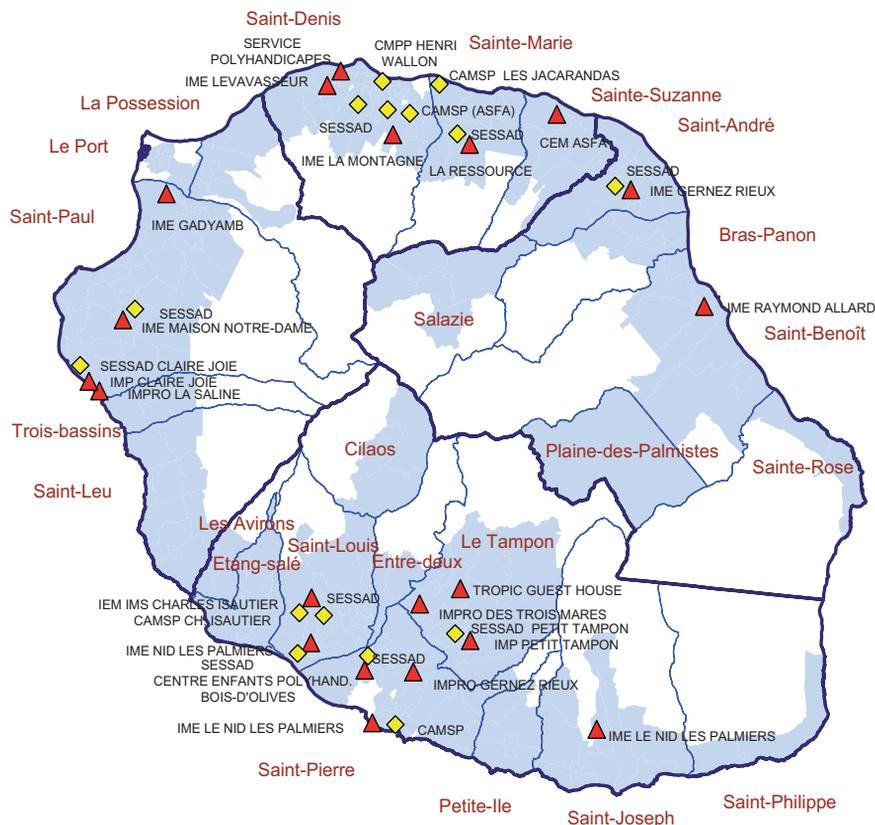
- Hébergement des adultes handicapés (16)
- ▲ Etablissements et service d'aide par le travail (11)
- ★ CHRS Centre d'hébergement et de réadaptation sociale (5)
- Autres établissements pour adultes et familles en difficulté (1)

- Espace peu habité
- Limite de territoire de santé
- Limite de commune

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
 FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
 FHI : Foyer d'Hébergement et d'Insertion
 MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

Sources : DRASS, INSEE
 © DRASS - INSEE 2008-IGN

Les établissements pour enfants handicapés au 01/01/2005



Etablissements pour enfants handicapés

- ▲ Etablissements d'hébergement (20)
- ◆ Services à domicile ou ambulatoires (15)

IME : Institut Médico-Educatif
 IMP : Institut Médico-Pédagogique
 IMPRO : Institut Médico-Professionnel
 CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

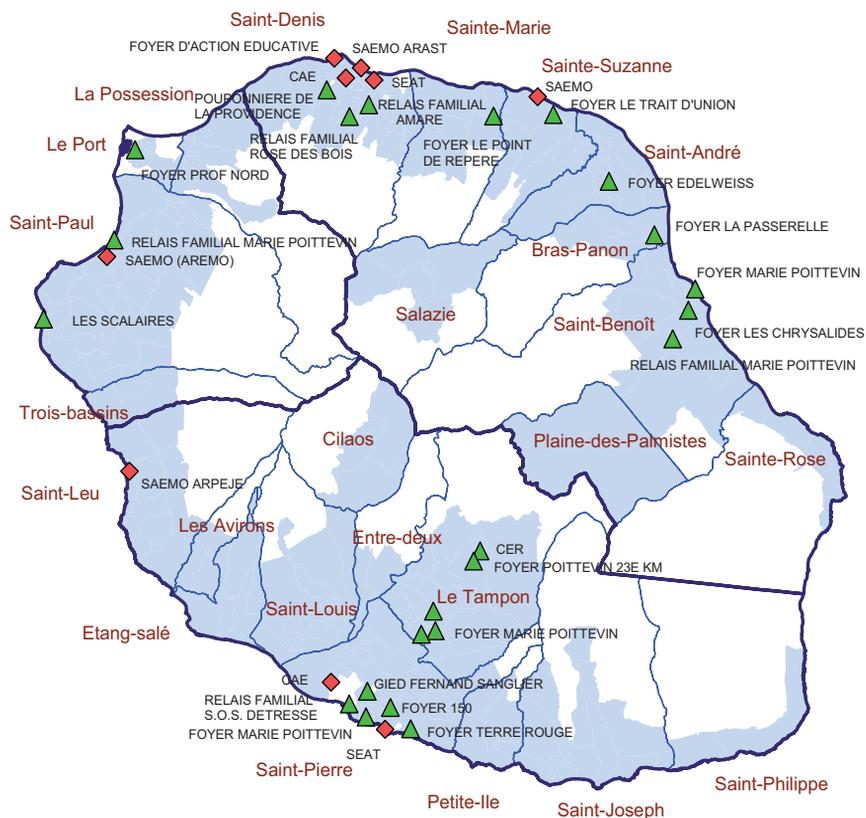
SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
 CEM : Centre d'Education Motrice
 CMPP : Centre Médico-Psychopédagogique

- Espace peu habité
- Limite de territoire de santé
- Limite de commune

Sources : DRASS, INSEE

© DRASS - INSEE 2008-IGN

Les établissements pour la protection de l'enfance et de la jeunesse au 01/01/2005



Etablissements pour la protection de l'enfance
et de la jeunesse

- ▲ aide sociale à l'enfance : hébergement (23)
- ◆ aide sociale à l'enfance : action éducative (9)

CAE : Centre d'Action Educative
 CER : Centre Educatif Renforcé
 GIED : Groupement Intervention Educatif Diversifié
 SAEMO : Service Action Educative en Milieu Ouvert
 SEAT : Service Educatif auprès des Tribunaux

- Espace peu habité
- Limite de territoire de santé
- Limite de commune

Sources : DRASS, INSEE

© DRASS - INSEE 2008-IGN